

# VILLE DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

## Séance de Conseil municipal du 11 Septembre 2020

Compte rendu sommaire  
Articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.

Date de la convocation : 4 Septembre 2020

Date d'affichage : 14 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi onze septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé dans la salle des fêtes de Montoire-sur-le-Loir, sous la présidence de Monsieur Arnaud TAFILET, Maire de MONTOIRE, sans public compte tenu des nécessités sanitaires dans le cadre des gestes barrières liées à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. A. TAFILET, Maire, M. DURAND, Mme CHARTIER-MALECOT, M. SEMAT, Mme DOUAUD, M. P. TAFILET, Adjoints.

Mmes BELLANDE, JULLIEN, MM. CHEVALIER, FERRAGU, Mmes FILLION, DELAGNEAU, MM. MAILLARD, VANDECASTEELE, Mme DRUART, MM. MORLE, LANDOIS, Mmes BELLANGER, CAILLON, DESIGAUD, CHERON, CARNET, M. BERNEAU-MERLET, Mme BARON, Conseillers municipaux.

Etaient absents : M. GUERINEAU (pouvoir), M. BARBOT (pouvoir), M. HENRION (pouvoir).

Pouvoirs : M. GUERINEAU à M. TAFILET Patrick, M. BARBOT à M. SEMAT, M. HENRION à Mme CARNET.

Secrétaire de séance : Mme DOUAUD Sophie.

### 1°) - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Proposition d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 Juillet 2020.

***PV adopté***

### 2°) - DECISIONS DU MAIRE

En vertu des délégations dont il dispose, le maire ou ses adjoints ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

**2.1** - Délivrance à Mme RENAUDIN Brigitte d'une nouvelle concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière Saint Laurent de Montoire au profit de Mme REBOULLEAU Mirose (220 €).

**2.2** - Délivrance à Mme TAFFOREAU Mireille, d'un renouvellement de concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent de Montoire au profit de M. et Mme SERPIN René et Yvonne (200 €).

***Il en est pris acte***

### 3°) - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Proposition pour les personnes suivantes en qualité de :

➤ Commissaires titulaires :

- 1) GUERINEAU Patrick – la haute bergère – Saint Quentin les Troo
- 2) BARON Karima – 28 rue André Bauchant

- 3) CROSNIER Michel – 12 le bas Valleron
- 4) PECNARD Claude – 63 rue de Villeneuve
- 5) MARTELLIERE Jean-Vivien – 11 rue de Fosse
- 6) DOUAUD Sophie – 41 boulevard des Alliés
- 7) MORLAT Bernard – 49 rue des Maisons Blanches
- 8) BOULAY Daniel – 11 rue Jean Jaurès
- 9) DELABROUILLE Michèle – Bessec
- 10) DELAGNEAU Nicole – 1 impasse des 4 Vents
- 11) TAFILET Patrick – 31 avenue de la Libération
- 12) BARBOT Maxime – 5 rue Kennedy
- 13) FOURMY Michel – 20 rue de la Pinsonnière
- 14) ISAMBERT Jean-Pierre – 1 rue Jean Jaurès
- 15) SAVINEAUX Myriam – Ternay
- 16) BAILLY Christelle – La Barre – Les Roches l'Evêque

➤ Commissaires suppléants :

- 1) MONTALANT Céline – La haute bergère – Saint Quentin les Troo
- 2) GIRODON Claude – 22 promenade de Fosse
- 3) PROUST Gilles – 8 place Foch
- 4) OGER Laurent – impasse du 11 Novembre
- 5) POUSSARD Pascal – 39 rue Denis Papin
- 6) SEMAT Thierry – 41 boulevard des Alliés
- 7) MORLE Nicolas – Le Bourg – Saint Quentin les Troo
- 8) BERLU Michèle – 14 avenue de la Libération
- 9) ORTEGA Roger – rue Denis Papin
- 10) DURAND Dominique – rue David Douillet
- 11) FERRAGU Jean Yves – rue de Villeneuve
- 12) VANDECASTEELE Christophe – 38 rue André Bauchant
- 13) LANDOIS Alexandre – rue David Douillet
- 14) BERTHELOT Anthony – Notaire – 43 avenue Gambetta
- 15) HEGESIPPE Magalie – Fontaine les Côteaux
- 16) CARNET Valérie – 10 rue du Docteur Gamard

***La délibération est adoptée***

**4°) - EQUIPEMENTS SPORTIFS – LYCEE STE CECILE - CONVENTION D'OCCUPATION**

Une délibération initiale du 22 Octobre 2007 avait autorisé le maire à signer une convention d'occupation prévoyant la participation financière du Lycée Sainte Cécile pour l'occupation d'équipements communaux où sont exercées des activités sportives selon les volumes d'occupation.

Chaque année, un décompte annuel qui détermine le volume horaire à prévoir pour chacun des équipements au titre de l'année scolaire et le montant des participations correspondantes est effectué. Pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, aucun décompte n'a été fait. Après avoir pris contact avec la direction du Lycée Sainte Cécile qui y est favorable, il convient donc de régulariser la situation.

Proposition de délibérer pour que le maire puisse signer pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 un avenant portant sur les occupations suivantes :

Année scolaire 2018/2019 :

| <b><i>Equipements</i></b> | <b><i>Taux*</i></b> | <b><i>Nombre d'heures<br/>(nbres seances x nbres<br/>d'heures/séance)</i></b> | <b><i>Coût</i></b> |
|---------------------------|---------------------|---|--------------------|
| Gymnase Ferry             | 10€83               | 63  | 682€29             |

|                |      |    |               |
|----------------|------|----|---------------|
| Salle de gym.  | 4€05 | 28 | 113€40        |
| Dojo           | 4€05 | 0  | 0             |
| Tennis couvert | 4€05 | 24 | 97€20         |
| Vestiaires     | 3€85 | 6  | 23€10         |
| <b>TOTAL</b>   |      |    | <b>915€99</b> |

Année scolaire 2019/2020 :

| <i>Equipements</i> | <i>Taux*</i> | <i>Nombre d'heures<br/>(nbres séances x nbres<br/>d'heures/séance)</i> | <i>Coût</i>   |
|--------------------|--------------|--|---------------|
| Gymnase Ferry      | 10€83        | 16   | 173€28        |
| Salle de gym.      | 4€05         | 18   | 72€90         |
| Dojo               | 4€05         | 18   | 72€90         |
| Tennis couvert     | 4€05         | 0  | 0             |
| Vestiaires foot    | 3€85         | 0  | 0             |
| <b>TOTAL</b>       |              |  | <b>319€08</b> |

\*Délibération du CM du 19/12/2011 (base tarifs Conseil Régional)

**La délibération est adoptée**

#### **5°) - PERSONNEL – OUVERTURE DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

Afin de procéder au remplacement du DGS qui souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021 et qui, en conséquence va liquider tous ses congés (congés annuels et compte épargne temps) il est proposé de procéder au recrutement d'une personne au sein des services administratifs qui sera nommée sur un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe faisant fonction de Responsable des affaires générales.

Proposition d'ouvrir un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

**La délibération est adoptée**

#### **6°) - PERSONNEL- RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Une des adjoints d'animation de la Maison des Lutins a été d'un commun accord réorientée vers des activités d'entretien ménager. Proposition que la personne qui la remplace actuellement soit recrutée sur un contrat au titre d'accroissement temporaire d'activités à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires du 16 Septembre au 20 Décembre 2020.

Il est précisé que cette dernière sera recrutée en direct par la CATV sur les périodes de vacances.

**La délibération est adoptée**

#### **7°) - PERSONNEL - REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION - CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 19/12/2018, il a été mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Pour rappel, certains cadres d'emploi n'étaient pas encore éligibles au RIFSEEP car en attente de parution des arrêtés correspondants à l'Etat. Le décret n° 2020-182 du 29/02/2020 actualise le tableau des équivalences notamment pour le cadre d'emploi des techniciens.

Proposition de prendre une délibération pour pouvoir attribuer le RIFSEEP aux agents du cadre d'emploi des techniciens.

*La délibération est adoptée*

**8°) - CITOYENNETE - ADHESION DE LA VILLE DE MONTOIRE SUR LE LOIR A L'ASSOCIATION DES MAIRES POUR LE CIVISME**

Mme CHARTIER-MALECOT, Adjointe, expose que l'Association des Maires pour le Civisme a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, proposition de faire adhérer notre collectivité à l'Association des Maires pour le Civisme.

Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction du nombre d'habitants de la commune, à savoir pour une commune entre 1 001 et 5 000 habitants, celle-ci est de 200 €.

*La délibération est adoptée*

**9°) - PATRIMOINE - SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS SUR LA PARCELLE 227-ZC n° 108**

Dans le cadre des travaux de raccordement C5 pour le compte de la Communauté d'Agglomération Territoire Vendômois, Enedis sollicite la passation d'une convention de servitudes sur le domaine privé de la commune, parcelle 227-ZC n° 108.

Son objet principal : la réalisation d'une tranchée sur le domaine privé de la commune pour le passage d'une ligne électrique moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Proposition d'accepter le principe d'une convention actant ces servitudes qui sera formalisée dans le cadre d'un acte notarié établi par le notaire choisi par ENEDIS (étant précisé que les frais seront à la charge d'ENEDIS).

Le maire ou tout adjoint habilité sera autorisé à signer à la fois la convention et l'acte à intervenir.

*La délibération est adoptée*

**10°) - AFFAIRES DIVERSES**

Fait à MONTOIRE SUR LE LOIR, le 14 Septembre 2020.

Le Maire,



Arnaud TAFILET